



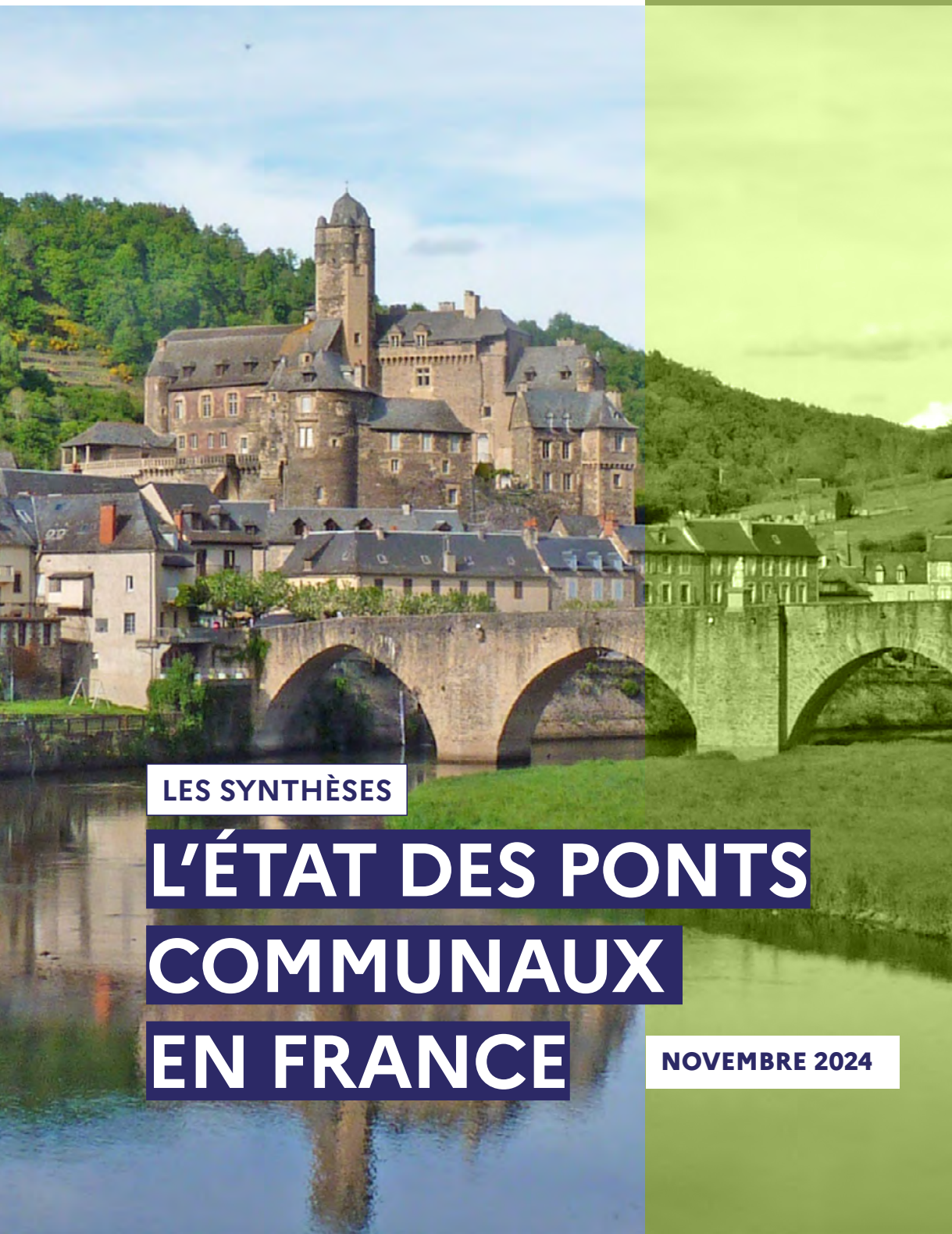
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



LES SYNTHÈSES

L'ÉTAT DES PONTS COMMUNAUX EN FRANCE

NOVEMBRE 2024



Les ponts constituent un enjeu stratégique pour le bon fonctionnement des 1,1 million de kilomètres du réseau routier. Indispensables pour les territoires qu'ils relient, les ouvrages d'art deviennent aujourd'hui un enjeu de sécurité publique compte tenu d'un patrimoine vieillissant. Si les réseaux routiers nationaux, départementaux, autoroutiers concédés ou des grandes aires urbaines disposent de services techniques et de modalités de suivi adaptés, certaines collectivités sont parfois particulièrement démunies : absence d'état des lieux de leur patrimoine de ponts, de leur état, et de procédure standard d'entretien.

Cette méconnaissance du patrimoine d'ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement) sur les réseaux routiers communaux - plus de 700 000 kilomètres de routes - a été souligné par un rapport sénatorial en juin 2019* suite à la tragédie du pont de Gênes.

Pour répondre à cet enjeu, l'Etat a confié au Cerema depuis 2021 et jusqu'en 2025 un programme spécifiquement dédié aux ouvrages communaux (50 M€) qui a permis de recenser et d'évaluer plus de 63 000 ouvrages d'art de près de 15 000 communes de l'Hexagone et des Outre-mer. Depuis fin 2023, un programme de financement est également en cours (55 M€) pour des travaux destinés aux ouvrages les plus dégradés et présentant notamment un enjeu de sécurité des usagers ou de continuité de desserte locale.

* Rapport d'information n° 609 (2018-2019) « Sécurité des ponts : éviter un drame »



© GettyImages

Profil des communes bénéficiaires du Programme National Ponts

Moins de 10 000 habitants et moins de 3 M€ de potentiel fiscal

Sur 31 550 communes éligibles, 14 809 communes ont sollicité le Cerema et in fine bénéficié du programme de recensement et d'évaluation.

Une première photographie nationale du patrimoine des ouvrages communaux

au 31 octobre 2024 hors Outre-Mer dont le travail de synthèse est en cours

Pour la première fois en France, 63 180 ouvrages du réseau routier communal ont été recensés et évalués entre octobre 2021 et octobre 2024, sous le pilotage du Cerema et avec l'appui d'une vingtaine de bureaux d'études.

Chaque ouvrage dispose d'un carnet de santé remis aux maires des communes concernées. Ces ouvrages ont également fait l'objet d'une base de données cartographique nationale.

Les 3 pathologies récurrentes rencontrées sur les ouvrages sont liées à des défauts de maçonnerie, à la corrosion des aciers et à l'action d'un courant d'eau altérant les appuis de certains ouvrages.



UN OUVRAGE



UN CARNET DE SANTÉ

Une carte d'identité et un carnet d'entretien tout en un

CHIFFRES CLÉS

- **63 180** ouvrages d'art recensés, évalués et disposant désormais d'un carnet de santé remis aux maires
 - 40 711 ponts
 - 22 469 murs de soutènement
 - majorité d'ouvrages en maçonnerie et de ponts à tablier en béton datant d'avant 1950
- **24 %** des ponts et **40 %** des murs sont **en bon état**
- **36 %** des ponts et **23 %** des murs présentent **au moins un défaut** pouvant altérer sa structure nécessitant des travaux d'entretien d'ici 5 à 10 ans
- **25 %** des ponts et **14 %** des murs présentent **des désordres structuraux significatifs ou majeurs**. Ces ouvrages nécessitent des études plus approfondies puis des travaux de réparation à brève échéance

- **5 %** des ponts et murs présentent **des problèmes de sécurité du fait de désordres graves** sur la structure avec préconisation immédiate de limitation de tonnage ou de fermeture
- **6 %** des ponts et murs nécessitant une action immédiate liée au **mauvais état des équipements** (garde-corps, chaussées...)
- **15 %** des ponts et **23 %** des murs **non évalués (difficultés d'accès ou de visibilité)** et devant faire l'objet d'une évaluation avec des moyens adéquats
- **2 384** communes parmi les 14 809 bénéficiaires ne possèdent **ni pont ni mur** correspondant aux critères du programme

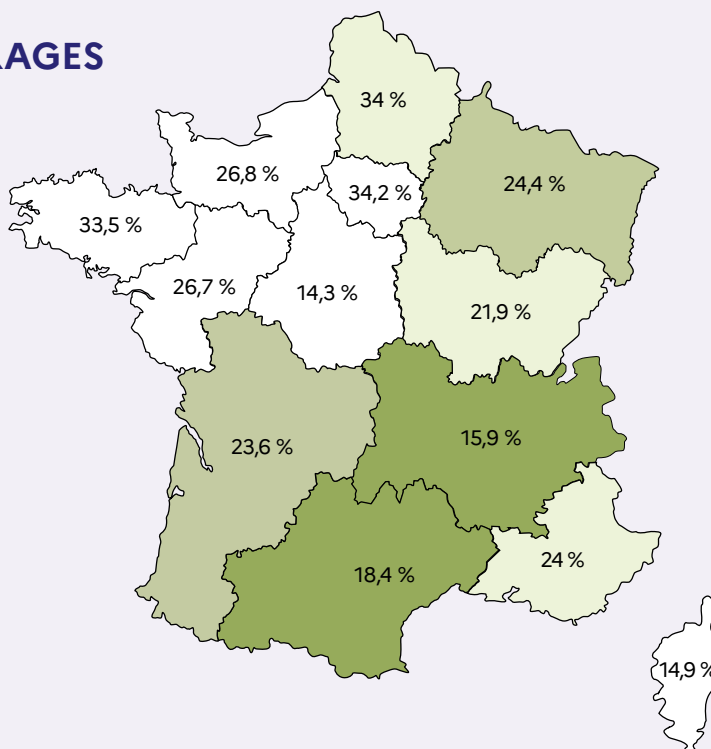
RÉPARTITION DES OUVRAGES PAR RÉGION

Ouvrages recensés

- moins de 2 000
- entre 2 000 et 4 999
- entre 5 000 et 9 999
- plus de 10 000

Ouvrages présentant des désordres structuraux significatifs ou majeurs

Proportion (%)



Source : IGN/Cerema - octobre 2024



© Cerema

LE CONTRÔLE ANNUEL

Le contrôle annuel des ouvrages communaux se veut le plus simple possible. Il repose sur un examen visuel de l'évolution de défauts déjà repérés et de nouveaux défauts évidents de la structure et des équipements.

Il doit permettre d'appréhender des menaces dues à des désordres graves pour les usagers (par exemple, une dégradation d'un garde-corps, la chute de pierres...) et d'ajuster l'entretien courant (nettoyage, dévégétalisation...).

L'ENTRETIEN COURANT

L'entretien courant, comme la dévégétalisation, est une opération préventive qui permet de prévenir la dégradation rapide des ouvrages, évitant ainsi à moindres frais des réparations ultérieures coûteuses.



AVANT



APRÈS

© Département de la Somme

Enjeux financiers : premiers ordres de grandeur

Le Cerema estime le coût annuel de l'entretien et de la maintenance des 63 180 ouvrages recensés à 140 millions d'euros. La remise en état de ce patrimoine nécessiterait un rattrapage de près de 3,3 milliards d'euros dont 740 millions d'euros pour les ouvrages nécessitant une action immédiate compte tenu de désordres graves de structure.

Ces montants intègrent les coûts d'études et de travaux. Ils se fondent sur les caractéristiques techniques des ouvrages du programme (nature, dimensions, état) ainsi que sur l'estimation de coûts moyens de remise en état et d'entretien. Ils intègrent une hypothèse de démolition-reconstruction pour les ouvrages d'art avec des défauts majeurs.

Programme national de financement des travaux : Bilan à 1 an

Pour la période 2023-2025, un programme de financement des ouvrages présentant des défauts majeurs est en cours.

Doté de 55 millions d'euros et débuté fin 2023, il vise la remise en état d'environ 500 ouvrages les plus dégradés et présentant notamment un enjeu de sécurité des usagers ou de continuité de desserte locale.

Comment ça marche ?

Les collectivités disposant d'un ouvrage identifié comme présentant des défauts majeurs peuvent soumettre une demande de financement via le site demarches-simplifiees.fr.

Le dossier nécessite la transmission du diagnostic complété des études nécessaires (autorisations de travaux, plan de financement, analyse détaillée de l'état de l'ouvrage, etc.). Le Cerema oriente et accompagne les collectivités pour la constitution et le dépôt du dossier via le service SOS Ponts.



SOS Ponts

Service gratuit d'accompagnement en ligne pour l'entretien et la rénovation des ponts communaux

Disponible depuis décembre 2022, le service en ligne SOS Ponts répond aux questions des collectivités et les oriente dans les actions à mener pour lancer des travaux de remise en état de leurs ouvrages et le dépôt de demandes de financement : disposer d'études complémentaires et d'un plan de financement, d'un descriptif des travaux envisagés, etc.

Il répond également aux problématiques rencontrées par tous les gestionnaires de patrimoine d'ouvrage d'art.

Le service bénéficie depuis 2 ans en majorité à des communes de moins de 1 000 habitants.

1 400 recommandations en 2 ans
dont 60 % en conseil pour les démarches
de travaux

3 communes sur 5 passent à l'action
après avoir reçu des recommandations
sur SOS Ponts

CHIFFRES CLÉS

au 31 octobre 2024

313 dossiers déposés :
plus d'un dossier par jour

16,6 M€ attribués
soit 123 000 € de subvention
en moyenne par ouvrage d'art

42 ouvrages d'art en cours
de travaux

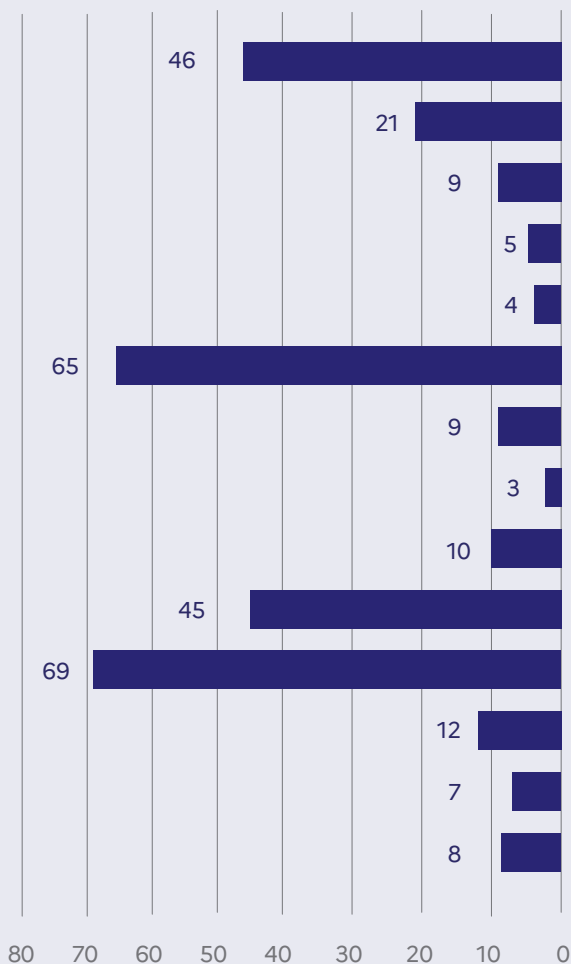
135 subventions
attribuées

50 % taux moyen
de subventionnement
sur un maximum de 60 %

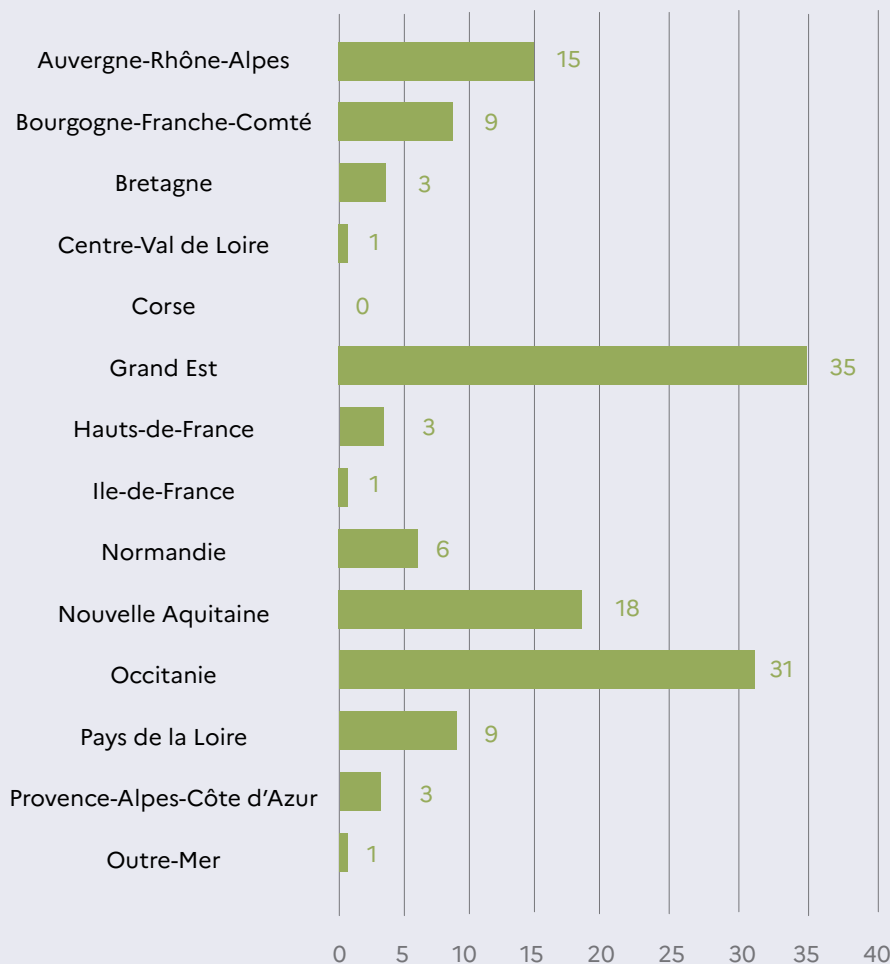
7 ouvrages dont les travaux
sont terminés



Dossiers déposés



Subventions attribuées





Le Pont de Theillet

dans la commune de Tarnac (19)

En septembre 2022, trois ponts sont recensés dans la commune de Tarnac.

Le bureau d'études relève qu'un des ponts, le pont de Theillet, présente des défauts structurels majeurs. Une inspection plus détaillée est réalisée en avril 2023 et recommande de fermer le pont pour des raisons de sécurité immédiate.

La commune se tourne alors vers le service SOS Ponts et suit les recommandations des experts :

- fermeture du pont,
- enlèvement de la végétation,
- prise de contact avec un maître d'œuvre pour engager des travaux de réparation.

En février 2024, la commune dépose une demande de subvention de 198 360 € (60 % du coût total des travaux, 330 000 €) qui lui est accordée dans le cadre du Programme National Ponts Travaux.

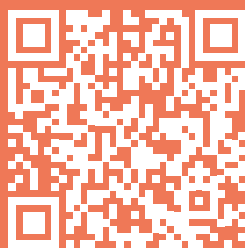
Cette subvention, complétée par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), permet à la commune d'engager ses travaux début 2025.



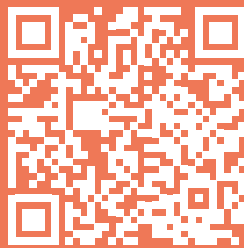


© Getty Images

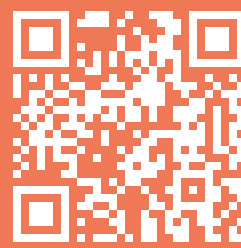
POUR EN SAVOIR PLUS



↳ **Base de données cartographique nationale** des ponts communaux



↳ **Boîte à outils Cerema** dédiée aux gestionnaires de ponts communaux



↳ **SOS Ponts**

NOUS CONTACTER

cerema.fr



contact@cerema.fr



[@Cerema](https://www.linkedin.com/company/cerema)



[@Ceremacom](https://twitter.com/Ceremacom)

